**Présentation des projets FLEGT-REDD/FLEGT IP – PPECF – FAO  
mis en œuvre par l’ATIBT au Congo**

**Note :**

*Annexe 1 : Les activités des projets, même si elles ont le même objectif, n’ont pas les pas les mêmes références entre les projets (et parfois une formulation différente), ci-dessous en annexe 1 un petit tableau des correspondances des numéros d’activité pour la composante 2.*

*Annexe 2 : afin de visualiser l’implication entre les différents projets, une cartographie des projets est disponible en Annexe 2*

**Projets FLEGT – REDD+ / FLEGT IP et collaboration avec le PPECF**

Le premier et principal projet (au travers duquel Alain est contractualisé) mis en œuvre par l’ATIBT est le projet **FLEGT-REDD (financé par le FFEM**), auquel s’est greffé le projet **FLEGT IP (financé par l’UE**). En interne, nous parlons du master-projet FLEGT-REDD, qui a pour objectif d’améliorer la **participation du secteur privé dans les mécanismes FLEGT et REDD+**, sur 5 pays (Cameroun, Congo, Gabon, RDC, Côte d’Ivoire).

Ce projet comporte 5 composantes :

* C1 : REDD+
* C2 : APV FLEGT (la principale composante, celle sur laquelle l’équipe ATIBT Congo va intervenir, financé principalement par le projet FLEGT IP de l’UE, et en collaboration avec le PPECF, et par le projet FAO)
* C3 : Harmonisation RBUE en Europe
* C4 : Plateforme d’information RBUE.
* C5 : Partage d’expérience et capitalisation.

Ce projet impliquait des exigences de cofinancements obligatoires, et ce fut l’objet de toute notre énergie ces derniers mois, qui vient donc d’aboutir par la signature d’une **action commune avec le PPECF** (pour les composantes 2 principalement, et 3). Cette action a nécessité de réorienter les activités FLEGT de la composante 2 vers une synergie avec le développement de la certification.

La mise en œuvre de la composante 2 et de la collaboration avec le PPECF repose sur des partenariats avec les syndicats nationaux, et sur la mise en place de **référent FLEGT-Certification** nationaux au sein des syndicats. Au Congo, en l’absence d’un syndicat suffisamment représentatif, nous avons opté pour l’installation d’un bureau ATIBT Congo, grâce à notre accord de siège.

Concernant les **activités à mettre en œuvre**, elles sont décrites :

* Pour les projets FLEGT-REDD et FLEGT-IP : les activités de la composante 2 sont précisées dans les **cadres logiques** de chacun des projets (FLEGT-REDD et FLEGT IP) (documents MCL ATIBT FLEGTREDD et MCL ATIBT FLEGT IP)
* Pour la collaboration avec le PPECF : les activités conjointes avec les activités de la composante 2 du projet FLEGT-REDD sont détaillées dans les documents suivants :
  + Le **protocole de collaboration** (Annexe I) qui dresse les grandes lignes de notre collaboration entre ATIBT et PPECF (sorte de contrat cadre), et qui fait référence à des TDR plus précis
  + Le **premier TDR**, objet de l’action principale, à savoir la « Mise en place, avec objectifs et activités, des Points Focaux Nationaux FLEGT-Certification dans les pays producteurs cibles ».

Ce document est **le plus détaillé**, et donne une **bonne vision des activités** à mener.

**Projet FAO**

L’ATIBT a signé fin juin un **projet FAO** d’**un an**, dont l’objet est une **participation structurée du secteur privé** congolais dans **l’élaboration des textes** réglementaires et des **documents techniques** de l’APV/FLEGT.

les activités de ce projet sont décrites dans le protocole d’accord (PRC ATIBT LOA V5). En réalité, les activités de ce projet correspondent aux activités du projet FLEGT IP associé au PPECF, soit les activités suivante selon la numérotation des TDR PPECF :

* 1.3 : définir et mettre en œuvre une **veille informationnelle** (et dans le cas du projet FAO, il s’agit de se tenir a courant de tous les projets de textes réglementaires, et des documents techniques d’application du SVL – Système de vérification de la légalité).
* 1.4 : définir et mettre en œuvre un **plan de communication** (pour informer le secteur privé de ces projets de textes)
* 1.7 : Structurer et renforcer le **plaidoyer** de l'ensemble du secteur privé dans le processus APV FLEGT, en l’occurrence, mieux les faire **participer** au processus d’élaboration et de validation de ces textes, et définir et défendre une **position commune**.

Un **chef de projet** au sein de l’ATIBT Congo est mis en place pour mettre en œuvre spécifiquement ce projet, et le référent FLEGT-Certification sera son responsable direct (étant donné que les activités de ce projet rentre dans le périmètre des activités que ce dernier aura à mettre en œuvre), ainsi qu’un secrétariat.

**Lien avec le Projet d’Assistance technique à la mise en œuvre de l’APV FLEGT Congo**

L’ATIBT est **partenaire** de FRMi pour la mise en œuvre d’un projet **d’assistance technique à la mise en œuvre de l’APV FLEGT Congo** (appelé **projet APV FLEGT Congo**). Ce projet est financé par le DFID (coopération britannique), mais c’est l’AFD (coopération française) qui est chargé de gérer ces financements. Le projet est mis en œuvre depuis 2016, et va se terminer en novembre 2018 (première phase), et une deuxième phase est prévue (courant 2019), mais on ne sait pas encore quel place l’ATIBT aura dans cette seconde phase. En ce moment, c’est Michel Gally qui est le coordinateur de ce projet.

Ce projet comporte **3 axes** : appui au secteur privé, appui à l’administration et appui à la société civile. Les activités du projet **pour le secteur privé** sont :

* les missions de **diagnostic de légalité** (réalisé par Obbois),
* le suivi du **plan d’action** de mise en conformité légale (avec l’aide des cellules d’appui technique de PNR et Ouesso)
* et un financement pour des **mini-projets** (les syndicats Unibois et Unicongo ont des conventions qui leur permettent de proposer des mini-projets, financé à 50% par le projet APV FLEGT Congo, et 50% par les syndicats – cf. les protocoles d’accord)

Les activités au travers ce projet sont :

* Des missions de **backstopping** pour les activités liées au secteur privé, réalisées par Jacqueline et Caroline tous les trimestres.
* Le **suivi des mini-projets** du secteur privé (qui sont souvent des projets qui sont en lien avec les activités des projets FLEGT-REDD+ et FAO) : ces mini-projets demandent beaucoup d’énergie car les syndicats et les opérateurs privés ne sont pas très disponibles, alors que ces mini-projets sont très intéressant. Il est prévu que l’ATIBT Congo et son secrétariat prenne en charge l’animation et le suivi opérationnel et administratif de ces mini-projets, au moins jusqu’en novembre 2018, fin de la première phase du projet APV FLEGT-Congo. Il y a 3 mini-projets qui ont été réalisés, et 2 sont en cours :
  + Unibois :
    - Projet de révision des textes d’application du code forestier (réalisé en juin 2017),
    - Projet de révision du manuel de non-respect de la légalité (conjointement avec Unicongo – réalisé en aout 2017),
    - Projet d’appui technique pour des propositions concertées de textes d’application du futur Code Forestier (prescription environnementale et sociale des Plans d’Aménagement Simplifié) – en cours en juillet 2018
  + Unicongo :
    - Projet de révision du manuel de non-respect de la légalité (conjointement avec Unibois – réalisé en aout 2017
    - Projet Inventaires des possibilités de passerelles entre le SIVL et les logiciels de traçabilité des sociétés forestières – en cours juillet/août 2018

La documentation relative à ces activités avec le projet APV FLEGT sont :

* Les rapports des derniers Comité de Pilotage (COPIL) de ce projet APV FLEGT Congo, qui donne une idée des activités mises en œuvre (selon les 3 axes) (Rap act)
* les derniers rapports des missions de backstopping ATIBT : ces documents sont importants pour s’immerger dans les projets FLEGT IP/PPECF et FAO, car cela donne un bon aperçu de la situation concrète de la mise en œuvre de l’APV au Congo.
* Les aides mémoires des CCM

**Annexe 1 - Correspondance des activités FLEGT-REDD / FLEGT IP / PPECF de la composante 2 (APV et Certification)**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Projet FLEGT-REDD (master projet)** | | **Projet FLEGT IP** | | **Action conjointe PPECF** | |
| **N°** | **Activité** | **N°** | **Activité** | **N°** | **Activité** |
| A 2.1 | Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle pour chaque pays cible et l’ATIBT | A 1.1 | Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle pour chaque pays cible et l’ATIBT | 1.3 | Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle |
| A 2.2 | Réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois | A 1.2 | Réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois | 1.2 | Réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois |
| A 2.3 | Mettre en place et/ou renforcer des structures intersyndicales pour la filière forêt-bois | A 1.3 | Mettre en place et/ou renforcer des structures intersyndicales pour la filière forêt-bois |  |  |
| A 2.4 | Définir et mettre en œuvre un plan de communication | A 1.4 | Définir et mettre en œuvre un plan de communication | 1.4 | Définir et mettre en œuvre un plan de communication |
| A 2.5 | Appuyer les AP partenaires par du renforcement de capacités structurelles et organisationnelles | A 2.1 | Appuyer les AP partenaires par du renforcement de capacités structurelles et organisationnelles | 1.1 | Doterles associations professionnelles de ressources humaines et de capacités organisationnelles suffisantes pour mettre en œuvre les projets FLEGT et certification |
| A 2.6 | Former l’ensemble du secteur privé (sociétés aménagées et industrielles, PME, sociétés asiatiques) aux opportunités dans le processus APV/FLEGT et la certification | A 2.2 | Former l’ensemble du secteur privé (sociétés aménagées et industrielles, PME, sociétés asiatiques) aux opportunités dans le processus APV/FLEGT et la certification | 1.5 | Former l’ensemble du secteur privé aux opportunités et enjeux liées aux processus APV/FLEGT et aux différents systèmes de certification |
| A 2.7 | Organiser la participation active du secteur privé aux processus APV/FLEGT et Certification | A 2.3 | Organiser la participation active du secteur privé aux processus APV/FLEGT et Certification | 1.7 | Structurer etrenforcer le plaidoyer de l'ensemble du secteur privé dans les processus FLEGT et certification |
| A 2.8 | Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d’action des entreprises candidates à la certification | A 2.4 | Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d’action des entreprises candidates à la certification | 1.6 | Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d’action, chez les entreprises candidates à un appui du PPECF |
| A 2.9 | Appuyer la mise en place des systèmes nationaux de traçabilité | A 2.5 | Appuyer la mise en place des systèmes nationaux de traçabilité |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Composante 2 – APV FLEGT** | | | |
| **N°FLEGT IP** | **Activité** | **N°PPECF** | **N° FAO** |
| A 1.1 | Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle | 1.3 | 1.2 |
| A 1.2 | Réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois | 1.2 |  |
| A 1.3 | Mettre en place et/ou renforcer des structures intersyndicales pour la filière forêt-bois *(pas au Congo)* |  |  |
| A 1.4 | Définir et mettre en œuvre un plan de communication | 1.4 | 1.3 – 3 (atelier |
| A 2.1 | Appuyer les AP partenaires par du renforcement de capacités structurelles et organisationnelles | 1.1 - ATIBT Congo, référent FLEGT certification | 1.1 – Coordinateur projet + secrétariat |
| A 2.2 | Former l’ensemble du secteur privé (sociétés aménagées et industrielles, PME, sociétés asiatiques) aux opportunités dans le processus APV/FLEGT et la certification | 1.5 | 1.3 |
| A 2.3 | Organiser la participation active du secteur privé aux processus APV/FLEGT et Certification | 1.7 | 2 – Concertation texte |
| A 2.4 | Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d’action des entreprises candidates à la certification | 1.6 Coaching |  |
| A 2.5 SIVL | Appuyer la mise en place des systèmes nationaux de traçabilité |  |  |

**Annexe 2 - Cartographie des projets FLEGT-REDD/FLEGT IP – PPECF – FAO au Congo**

Mini-projet SIVL

Mini-projet revue de textes

AT FLEGT (AFD/DFID)

**FLEGT-REDD**

**FLEGT IP**

UE

(1,5 m€)

KFW

(900 k€)

FFEM

(1,5 m€)

FAO

(5x100 k€)

Divers

(600 k€)

C1 - REDD+

C2 – APV FLEGT

C3 - RBUE  
(Harmonisation certification)

C4 - RBUE  
(Plateforme - TTP)

C5 - Capitalisation / partage d’expériences

C6 - Coordination

**PPECF**